

Intersyndicale CGC-CGT-SNJ Nice Matin

Motion de défiance

Les salariés/coopérateurs de Nice-Matin et Var-Matin expriment leur totale défiance vis à vis de Philippe Hersant et de ses co-actionnaires au sein de GHM au motif qu'ils ont été, depuis 2008, les fossoyeurs de l'entreprise prospère qu'était le Groupe Nice-Matin avant leur arrivée.

Par une gestion opaque, douteuse, suspecte, tant sur le plan financier que managérial, ils ont toujours favorisé leur intérêt particulier au détriment de l'intérêt collectif de notre entreprise.

Par voie de conséquences, les salariés/coopérateurs de Nice-Matin et Var-Matin expriment leur totale défiance vis à vis de ceux qui, sous les ordres de Philippe Hersant, ont appliqué avec zèle une « politique » qui conduit aujourd'hui le groupe Nice-Matin en redressement judiciaire.

Cette défiance totale et définitive vise donc Dominique Bernard, pdg de Nice-Matin, et les membres de son comité de direction. A aucun moment, surtout depuis le mois de septembre 2013, ils n'ont, les uns et les autres, joué le jeu de l'entreprise, choisissant de suivre, d'appliquer, voire d'anticiper aveuglément les ordres de Philippe Hersant et de GHM.

Nice, le jeudi 19 juin 2014